

REGLEMENT TRAIL DES EDUENS 2020

ORGANISATION

Le trail La Janus, l'Endur'AUTUN et le marathon-trail sont des épreuves sportives organisées par le Stade Athlétique Autunois, association déclarée en Préfecture sous le numéro W711000734.

ÉPREUVES

Toutes les épreuves se déroulent en semi autonomie

- Le **trail « La Janus »** est une course à pied nature de 13 kms se déroulant en très grande partie en zone boisée. D +200m ; un ravitaillement.

Départ à 10h30 – Briefing à 10h20

- L'**Endur'AUTUN** est une épreuve de course à pied se déroulant en milieu vallonné et empruntant des sentiers balisés. Elle se déroule sous la forme d'une course de type « Enduro » ; parcours alternant des zones chronométrées et des zones de liaison non chronométrées. Le classement final est établi au cumul des temps réalisés lors des zones chronométrées.

Distance totale : 24,5 km avec 11,5 km de spéciales chronométrées (D + : 480 m et D - : 212m) et 13km de liaison. 2 ravitaillements.

Aucun classement ne sera établi en cas de non pointage à une borne de contrôle. Le coureur est responsable de la validation de son doigt mémoire à chaque entrée et sortie de zone chronométrée.

Départ libre entre 9h30 et 10 h 00 – Briefing à 9h20

- Le **Marathon-Trail** est une épreuve de course à pied se déroulant en milieu très vallonné et empruntant des sentiers qui peuvent être techniques.

Distance : 42 km avec D +1500m - 3 ravitaillements.

Départ à 9h00– Briefing à 8h50

L'organisateur par le biais du jury d'épreuve se réserve le droit de modifier le parcours initial en fonction des contraintes environnementales, météorologiques ou sécuritaires, voire d'annuler l'épreuve.

CATÉGORIES D'ÂGE

Trail « **La Janus** » : à partir de cadet (2004)

« **l'Endur'Autun** » : à partir de la catégorie espoir (2000)

Le « **Marathon-trail** » : à partir de la catégorie espoir (2000)

REGLEMENT TRAIL DES EDUENS 2020

CONDITIONS D'INSCRIPTION ET CERTIFICAT MÉDICAL

La présence d'un certificat médical ou d'une licence FFA compétition ou FFA Athlé running ou UFOLEP avec la mention «course à pied ou athlétisme en compétition» est une condition obligatoire pour participer à cette manifestation sportive.

Le Stade Athlétique Autunois s'assurera, en application de l'Art. L231-2-1 du Code du Sport, que les participants sont titulaires au choix :

- ✓ D'une licence Athlé Compétition ou d'une licence Athlé Entreprise ou d'une licence Athlé Running ou d'un Pass'Running délivrés par le Fédération Française d'Athlétisme en cours de validité à la date du 29 Mars 2020
- ✓ D'une licence UFOLEP avec l'option athlétisme en compétition
- ✓ D'un certificat médical (ou de sa photocopie) de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an.

L'organisateur conservera, selon les cas, une trace de la licence ou du certificat présenté.

Aucun autre document ne pourra être pris en compte pour attester de la non contre-indication à la participation à cette épreuve.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF.

Ce certificat doit être rédigé en français, daté, signé et permettre l'authentification du médecin.

S'il n'est pas rédigé en français, une traduction en langue française doit être fournie.

Une copie de la licence ou du certificat médical, devra obligatoirement être jointe à l'inscription ou le cas échéant présenté le jour de la course au moment de la réception du dossard. Dans le cas contraire, le coureur ne sera pas autorisé à prendre le départ.

MODALITES D'INSCRIPTION

Le trail « La Janus » et le « marathon-trail » n'ont pas de limite d'inscriptions de coureurs.

Afin de garantir un accueil de qualité aux coureurs, le comité d'organisation a limité le nombre de participants à **250** sur l'Endur'AUTUN.

Pour l'endur'Autun les inscriptions seront donc closes **dès que les 250 dossards seront attribués ou le 24 mars au plus tard (pas d'inscription sur place).**

Les inscriptions pour les courses sont possibles :

- Par internet sur le site : www.sport-up.fr ou via le site www.saautun-athle.com

REGLEMENT TRAIL DES EDUENS 2020

TARIFS ET CLOTURES DES INSCRIPTIONS

Jusqu'au Mardi 24 Mars 2020 (inscription internet uniquement)

La Janus: **10 euros**

L'endur'AUTUN: **20 euros**

Le marathon-trail: **25 euros**

Pas d'inscription sur l'Endur'AUTUN, le dimanche 29 Mars 2020

Le Dimanche 29 Mars 2020 (sur place, une heure avant le départ de l'épreuve concernée)

La Janus: **13 euros**

Le marathon-trail: **33 euros**

ANNULATION D'INSCRIPTION

Toute demande d'annulation d'inscription doit être adressée au Stade Athlétique Autunois par courrier ou mail au plus tard dans les 10 jours qui suivent l'organisation. Elle devra être accompagnée d'un certificat médical attestant la contre-indication à participer à la course. Remboursement dès réception des documents.

RETRAIT DES DOSSARDS

Dimanche 29 Mars 2020 à la salle de l'ESN (base nautique du Lac d'Autun, en face du Mc Donald), à partir de 8 h 00.

Le dossard devra être fixé sur la poitrine ou une cuisse et rester visible tout au long de la course. Il devra apparaître en intégralité sous peine de disqualification.

Les dossards seront différenciés en fonction de l'épreuve.

EQUIPEMENT

Les bâtons ne sont autorisés que sur le marathon-trail

- Aucun équipement obligatoire sur le trail de Janus
- Equipement obligatoire pour l'Endur'Autun : Une réserve d'eau de 500 ml minimum, une réserve alimentaire, une couverture de survie

(Equipement conseillé : téléphone mobile avec numéro de l'organisation).

- Equipement obligatoire pour le marathon-trail : Une réserve d'eau de 500 ml minimum, une réserve alimentaire, une couverture de survie

L'équipement obligatoire devra accompagner le concurrent tout au long de l'épreuve au risque de se voir disqualifier le cas échéant.

Pour les trois épreuves, il est interdit d'être accompagné par un animal.

L'équipement devra être adapté aux conditions climatiques du jour de la course.

REGLEMENT TRAIL DES EDUENS 2020

BALISAGE

Le balisage est réalisé par des fanions différenciés pour chaque parcours.

SÉCURITÉ ET SECOURS

Il est rappelé que les participants sont les premiers garants de leur sécurité. Ils doivent, de ce fait, respecter les consignes de l'organisateur et ne pas oublier qu'ils évoluent dans un milieu naturel changeant et doivent donc s'y adapter.

Les moyens de secours seront fixes et mobiles. Des secouristes et des signaleurs seront placés tout au long du parcours en fonction des secteurs traversés, de la dangerosité des lieux, de l'accessibilité des secours et de la couverture radio.

Les secouristes et signaleurs sont en liaison permanente avec le PC sécurité via la radio et / ou téléphonie.

L'organisation se réserve le droit d'arrêter, sur avis médical, tout coureur présentant des signes de défaillances physiques.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, les participants devront se conformer au code de la route et seront seuls responsables d'un éventuel manquement à ses règles.

RAVITAILLEMENTS

Des ravitaillements sont proposés tout au long des différents parcours :

La Janus : 1 ravitaillement

L'endur'AUTUN : 2 ravitaillements

Le marathon-trail : 3 ravitaillements

Un ravitaillement sera proposé à tous à l'arrivée.

BARRIERES HORAIRES ET CONTROLES

« La Janus » : Pas de barrière horaire

Endur'Autun : Barrières horaires – 12 h 30 à la Croix de la Libération – 14 h 00 à l'arrivée

Marathon-trail : Barrières horaires – 11 h 00 aux Garniers – 15 h 00 à l'arrivée

Des pointages seront effectués au départ de la course puis au départ et arrivée de chaque zone chronométrée pour l'Endur'Autun, ainsi qu'aux ravitaillements pour le trail de Janus et le marathon-trail.

REGLEMENT TRAIL DES EDUENS 2020

Tout coureur ne parvenant pas aux postes de contrôles dans les temps fixés par l'organisation sera considéré comme hors délai. De ce fait, il devra redonner son dossard. Il effectuera alors le trajet de retour ou terminera le parcours sous sa propre responsabilité.

ABANDONS

Pour des raisons de sécurité, tout abandon devra impérativement être signalé à l'organisation.

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du ravitaillement ou le signaleur le plus proche auquel il restituera son dossard.

RÉCLAMATIONS

Elles doivent être adressées à l'organisation le jour même de l'épreuve.

CHRONOMETRAGE DE L'ENDUR'AUTUN

Le chronométrage se fait par doigt électronique. L'Endur'Autun est une épreuve alternant zones chronométrées et non chronométrées.

Chaque doigt électronique prêté fera l'objet du dépôt d'une **CAUTION de 50€** par chèque ou espèces (CB non acceptées).

Afin de pouvoir être chronométré, chaque concurrent devra avoir sa puce fixée au doigt ou au poignet. Il est de sa responsabilité de ne pas perdre, égarer ou échanger sa puce, celle-ci étant affectée individuellement. La puce devra être rendue à l'arrivée en bon état.

Toute puce perdue ou dégradée sera facturée **50 €**.

Fonctionnement

A chaque entrée et chaque sortie de spéciale, un bénévole sera présent avec un boîtier de chronométrage. Il suffira de passer la puce électronique à l'intérieur du trou situé au milieu du boîtier et d'attendre un BIP. Dès le BIP entendu, vous pourrez démarrer ou vous reposer.

Tous les temps aux différents points de passages sur le parcours seront enregistrés sur la puce électronique.

Une fois à l'arrivée, la puce nous sera restituée contre remboursement de la caution si le doigt électronique prêté est rendu en bon état. Le classement final sera établi une fois le dernier coureur arrivé.

RÉSULTATS, PRIX ET RÉCOMPENSES

Pour l'endur'Autun, les classements seront établis par cumul des temps effectués lors de chaque zone chronométrée.

REGLEMENT TRAIL DES EDUENS 2020

En cas d'égalité, le classement se fera en fonction du temps total réalisé (total des zones chronométrées + zones de liaison)

Compte tenu du classement par cumul des zones chronométrées, les résultats ne pourront être établis qu'après l'arrivée du dernier coureur.

La proclamation des résultats se fera donc dans le délai le plus court après l'arrivée du dernier coureur.

La remise des prix aura lieu à la salle de l'ESN, lieu de départ. **La présence sur les podiums est obligatoire pour percevoir sa récompense.**

Horaires prévisionnels des podiums :

La Janus 13 h 00

L'Endur'Autun 14 h 00

Le Marathon trail 14 h 30

Tableau des récompenses (montants distribués en bons d'achat Intersport)

| | Marathon-Trail | L'Endur'Autun | La Janus |
|--------------------------|----------------|---------------|----------|
| 1er(e)s scratch H et F | 50€ | 50€ | 40€ |
| 2èmes scratch H et F | 40€ | 40€ | 30€ |
| 3èmes scratch H et F | 30€ | 30€ | 20€ |
| 1er(e) /catégorie H et F | 20 € | 20 € | 15 € |

Pour chaque course, les trois premier(e)s au scratch seront récompensé(e)s ainsi que les premier(e)s des catégories suivantes : CA – JU (course la Janus uniquement) et pour les 3 courses ; Espoir – Sénior - 40 à 50 ans – 50 à 60 ans - + de 60 ans. Pas de cumul de lots.

ASSURANCE

Conformément à l'art. L-331-9 du Code du Sport, l'organisateur est couvert par une assurance en responsabilité civile pour la durée de l'événement. Ce contrat d'assurance couvre les membres de l'organisation et les bénévoles œuvrant pendant la manifestation.

REGLEMENT TRAIL DES EDUENS 2020

Chaque participant devra avoir souscrit une assurance en responsabilité individuelle accident.

JURY D'ÉPREUVE

Le jury officiel est composé du président du Stade Athlétique, du directeur de course et du responsable « parcours ».

Le pouvoir de décision du jury est sans appel.

CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Tout coureur peut être soumis à un contrôle antidopage pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. Le refus de se soumettre au contrôle entraîne la disqualification. Tout contrôle positif est signalé à la fédération d'appartenance du coureur, à laquelle il appartient de prendre les sanctions qui s'imposent.

OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS

L'accompagnement en course est interdit.

a) **Respect de l'environnement**

Les épreuves sont organisées dans le respect des règles de protection de l'environnement.

Toute attitude contraire à ce principe entraînera la disqualification du coureur (ex : jet volontaire de déchets hors des zones de ravitaillement, circulation hors de sentiers balisés...).

b) **Respect des bénévoles**

Tout coureur se doit de respecter les bénévoles et membres de l'organisation.

Les coureurs doivent porter assistance à toute personne en difficulté. En cas d'urgence, alertez le PC course. Un numéro de téléphone sera inscrit sur chaque dossard.

DROITS A L'IMAGE

Tout concurrent autorise les organisateurs a utilisé son image (photo ou vidéo) pour les diffusions sur ces supports et/ou pour diffusion par voie de presse à l'exception d'une utilisation à des fins commerciales. Il renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

DROITS INFORMATIQUES ET LIBERTÉS

REGLEMENT TRAIL DES EDUENS 2020

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

L'inscription entraîne l'acceptation sans réserve du règlement de l'épreuve.

La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.